

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## Retour du Gabon au sein de l'ITIE : le gouvernement élabore sa stratégie

GM. NTOUTOUME-NDONG  
Libreville/Gabon

**F**AIRE revenir le Gabon dans l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE). C'est le souhait exprimé par le président de la République lors du Conseil des ministres du 12 juin 2020. Mais qu'est-ce que l'ITIE et qu'implique le retour du Gabon en son sein ? Quels sont les enjeux de ce retour ? Quelles actions concrètes faut-il matérialiser ? Existe-t-il un chronogramme élaboré de ce retour ? Pourquoi le Gabon avait-il été radié de l'ITIE ? Autant de questions auxquelles ont répondu Nicole Janine Lydie Roboty-Mbou, Sosthène Ossoungou-Ndibangoye, Vincent de Paul Massassa et Léontine Tania Oyouomi Loumbou Bibey, respectivement ministres de l'Économie, du Budget, du Pétrole et présidente de l'ITIE, lors d'une conférence de presse le 23 décembre dernier à l'immeuble Arambo. Il faut savoir que l'ITIE a été lan-

cé à Johannesburg en Afrique du Sud en 2002 par Tony Blair, alors Premier ministre britannique. Elle vise à publier et concilier ce que les compagnies extractives produisent et ce que reçoivent les États. Pour le conseil international de l'ITIE, la transparence et la bonne gouvernance génèrent le développement. Aussi, l'ITIE exige-t-elle un organe de gestion tripartite composé de la société civile, des sociétés extractives et de l'État, ainsi que la publication régulière de rapports. Pour ce qui est des enjeux, il convient de retenir que retourner à l'ITIE permettra aux citoyens du Gabon de mieux comprendre la répartition des ressources issues de ce secteur. De même, le climat des affaires et des investissements sera amélioré. Aussi, le Gabon mène-t-il des actions concrètes pour matérialiser ce retour. La nomination d'un président de l'ITIE dont le rôle sera d'animer et constituer le groupe tripartite est à mettre au compte des dites actions. Mais le Gabon est-il réellement prêt à réintégrer le conseil



Les membres du gouvernement à la faveur de la conférence de presse.

international de l'ITIE ? Quand on sait qu'une communication approximative, la production non exhaustive de chiffres et surtout une irrégularité dans ses ré-

unions ou encore une association insuffisante de la société civile à la vérification des chiffres lui ont valu, en février 2013, d'être purement et simplement radié de

l'initiative. Les autorités semblent en tout cas déterminées, même si elles restent prudentes sur un quelconque chronogramme de retour au sein de l'ITIE.

## Un répertoire des entreprises et des ISBL en gestation au Gabon

SCOM  
Libreville/Gabon

**L**ES agents du Bureau central du recensement général des entreprises de la direction générale de la Statistique viennent de se déployer, une semaine durant, dans les localités de Libreville, Ntoundou, et Kango, dans le cadre d'une opération d'information et de sensibilisation. Il s'agit de présenter aux autorités administratives locales et aux opérateurs économiques les contours du recensement des entreprises, qui se déroulera sur toute l'étendue du territoire national, courant décembre, jusqu'en juillet 2021. Principaux concernés par ce recensement général des entreprises et autres Insti-

tutions sans but lucratif (ISBL) : les ONG, les coopératives, les associations, les partis politiques, les syndicats, les églises, les mosquées, les fondations et le patronat. Le but est de permettre à l'administration publique de disposer d'un répertoire fiable et complet des entreprises et des institutions sans but lucratif sur le territoire national. Le document établi favorisera une meilleure élaboration des politiques économiques, commerciales, sociales, environnementales et entrepreneuriales en République gabonaise. À noter que ce recensement général des entreprises est financé par la Banque mondiale, dans le cadre du Système national de développement de la statistique (SNDS).

## Azur Gabon : les ex-employés réclament leurs dus

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

**À** l'heure où les pouvoirs publics sont en train de renforcer les mécanismes de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite, des faits suscitant des interrogations ne cessent de défrayer la chronique dans notre pays. C'est le cas de la situation des ex-employés d'Azur Gabon, l'opérateur de téléphonie mobile qui a mis la clef sous le paillasson, sans régler sa dette vis-à-vis de son personnel. Une ardoise qui s'élèverait à 2 milliards de francs à ce jour. En effet, c'est par une ordonnance du juge de l'urgence du Tribunal de Libreville datant du 18 janvier 2019 que la société Azur Gabon a été condamnée à payer l'équivalent de 14 mois de salaire, soit 500 millions de francs au collectif mis en place par ses anciens agents. Une condamnation assortie, notamment, d'une astreinte comminatoire de 10 millions de francs par jour de retard.



Les employés de la défunte Azur continuent de ronger leur frein.

Afin d'exécuter cette décision de justice, un huissier commis à la tâche va procéder à la saisie des biens de l'entreprise de téléphonie mobile débitrice. Ainsi, 13 véhicules, 40 pylônes radio électriques et autres matériels seront réquisitionnés dans la province de l'Estuaire, entre autres, dans le but d'apurer cette dette. **PLAINTES\*** À ce jour, les anciens employés ne sont toujours pas entrés en possession de leur dû, qui est passée de 14 mois de salaire à 41 mois aujourd'hui. Aussi, la dette d'Azur Gabon envers ses ex-agents se chiffret-elle désormais à 2 milliards de francs. " Comment comprendre que les pylônes placés sous scellés jusqu'à ce jour fassent l'objet d'une exploitation par d'autres opérateurs de téléphonie mo-

bile, dans le cadre du partage d'infrastructures, en contrepartie d'une location mensuelle payée aux tiers d'Azur Gabon ? Alors même que la vente aux enchères de 4 ou 5 de ces dispositifs, sur les 40 réquisitionnés au total, pourrait permettre le règlement de ce litige. Plus curieux encore, le fait que l'huissier de justice et l'avocat agissant au nom des requérants soient bien silencieux devant la tournure prise par les événements ", s'indigne un ancien employé. Un mutisme qui explique d'ailleurs la plainte déposée par le collectif des ex-agents d'Azur contre le cabinet dudit avocat devant le procureur de Libreville, le 19 octobre 2020, pour abus de confiance, confiscation des biens et blocage de la procédure judiciaire.